

L'INDUSTRIE HORLOGERE ENQUETE SUR SES BESOINS EN EFFECTIFS

Des prévisions à moyen terme qui dévoilent une augmentation de 18% du personnel et quelque 2'100 nouveaux professionnels à former d'ici 2010. Tels sont les principaux résultats de l'enquête menée en 2005 / 2006 par la Convention patronale de l'industrie horlogère (CP) sur les besoins en personnel des entreprises. Véritable photographie de la situation, l'enquête constitue un précieux instrument pour guider la politique de formation de la CP et assurer ainsi à la branche une relève qualifiée.

Pourquoi réaliser une enquête ?

Déjà expérimentée en 1992 et 1999, l'enquête de la CP a pour but de connaître les effectifs actuels et les besoins futurs des entreprises de la branche, métier par métier. Ceci permet de déterminer quelles professions doivent faire l'objet d'actions de formation dans les prochaines années, tout en veillant à l'adéquation qualitative et quantitative entre offre et demande. Réalisée dans une période euphorique pour l'horlogerie du point de vue économique, l'enquête 2005/ 2006 révèle des chiffres spectaculaires qui doivent toutefois être tempérés et analysés avec précaution.

18% d'effectifs en plus et 2'100 diplômés en 5 ans

Pratiquement tous les métiers du secteur technique de l'horlogerie annoncent une augmentation des effectifs d'ici 2010. Le métier phare de la branche, la profession d'horloger, est en tête avec une hausse estimée à 30%. Pour la même courte période, les prévisions annoncent des hausses comparables pour les dessinateurs-constructeurs en microtechnique (+29%) et les micromécaniciens (+ 26%). Ceci induit que, dans la vingtaine de métiers analysés, 2'100 nouveaux professionnels devront rejoindre les rangs des entreprises horlogères au cours des 5 années à venir. Ces chiffres tiennent compte des départs à la retraite qu'il faudra combler et de la variation des effectifs présumée. En ce qui concerne les professions reconnues par un Certificat fédéral de capacité (CFC), les horlogers (655), les micromécaniciens (127) suivis des polymécaniciens (124) sont les plus demandés. Mais l'industrie horlogère devra engager également environ 480 opérateurs en horlogerie (personnel semi ou non qualifié) et 173 ingénieurs et techniciens.

Comment répondre aux besoins

L'évolution vers le très haut de gamme et l'encourageante situation économique du secteur horloger suisse sont à l'origine de cette importante hausse des effectifs. A moyen terme, l'enquête révèle toutefois qu'il y a globalement adéquation entre l'offre et la demande de personnel qualifié dans l'industrie horlogère. Ceci n'est pas contradictoire avec la forte tension actuellement observée sur le marché du travail. Des mesures de formation devront être adaptées progressivement pour compléter les effectifs dans certains métiers. Dans le domaine des opérateurs en horlogerie, la création d'un nouvel apprentissage court (2 ans) pour les jeunes est par exemple envisagée ou encore l'extension de la formation modulaire pour

adultes dans d'autres régions de Suisse. L'apprentissage dual devra quant à lui faire l'objet d'une promotion car les entreprises de l'industrie horlogère peuvent mieux faire dans ce domaine. La filière de l'apprentissage n'est toutefois pas l'unique solution pour augmenter les effectifs : la formation interne ou externe des adultes, l'engagement de personnel à l'étranger ou encore le maintien des spécialistes au-delà de l'âge de la retraite sont autant de possibilités pour étoffer la main-d'œuvre horlogère.

Meilleure image et accent sur la qualité

L'attrait de certains métiers techniques est en baisse : l'image du polisseur, du micromécanicien ou encore du dessinateur-constructeur devra être revalorisée par la mise en place de campagne de promotions par exemple afin d'améliorer le recrutement dans ces métiers qui ont moins la cote auprès des jeunes. Autre aspect révélé par l'enquête : la qualité de la formation est bien plus importante que la quantité de personnel à former. En effet, la première priorité des entreprises horlogères est de veiller à ce que les nouveaux arrivants soient bien formés, avant d'envisager d'en former plus.

La Chaux-de-Fonds, le 5 septembre 2006

Pour tout renseignement :

Mme Nadia Fustinoni, Chargée de communication - documentation

Tél : 032 / 910 03 83

Fax : 032 / 910 03 84

e-mail : n.fustinoni@cpih.ch